

Le 9 décembre 2021



Direction de l'administration générale
et de la gestion patrimoniale
GM/CZ/

Procès-verbal - Conseil municipal
Séance du lundi 6 décembre 2021 à 18 h 30

ETAIENT PRESENTS

Renaud BERETTI, Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Michel FRUGIER, Isabelle MOREAUX-JOUANNET, Thibaut GUIGUE (jusqu'au vote de la question n°28, 20 h 20) , Sophie PETIT-GUILLAUME, Jean-Marc VIAL, Christèle ANCIAUX, Nicolas VAIRYO, Nicolas POILLEUX, Jean-Marie MANZATO, Lucie DAL-PALU, Christophe MOIROUD, Laurent PHILIPPE (jusqu'au vote de la question n°11, 19 h 10), Claudie FRAYSSE, Alain MOUGNIOTTE, Céline NOEL-LARDIN, Philippe OBISSIER, Amélie DARLOT-GOSSELIN, Nicole MONTANT-DERENTY, Pierre-Louis BALTHAZARD, Marietou CAMPANELLA, André GRANGER, Valérie VIOLLAND, Marina FERRARI, Gilles CAMUS, Christian PELLETIER, Daniel CARDE, Martine PEGAZ-HECTOR et André GIMENEZ.

ETAIENT EXCUSES

Thibaut GUIGUE (à partir de 20 h 20), Karine DUBOUCHET-REVOL (avait donné pouvoir pour la séance à Renaud BERETTI), Michelle BRAUER (avait donné pouvoir pour la séance à Isabelle MOREAUX-JOUANNET), Esther POTIN (avait donné pouvoir pour la séance à Nicolas POILLEUX), Laurent PHILIPPE (avait donné pouvoir à Christèle ANCIAUX à partir de 19 h 10), Jérôme DARVEY (avait donné pouvoir pour la séance à Nicolas VAIRYO), France BRUYERE (avait donné pouvoir pour la séance à Marina FERRARI).

SECRETAIRE DE SEANCE : Lucie DAL-PALU

Le maire rend hommage aux disparus aixois, messieurs Raymond Deconfin, Daniel Deleglise et François Excoffon qui ont compté dans la vie locale.

124. ADMINISTRATION GENERALE – Nomination du secrétaire de séance

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 35 voix POUR nomme Lucie DAL-PALU comme secrétaire de séance.

125. ADMINISTRATION GENERALE – Installation de Madame Martine Pegaz-Hector suite à la démission volontaire de Monsieur Dominique Fié

A la suite de la démission volontaire de Dominique Fié, Martine Pegaz-Hector, candidate suivante non élue de la liste « L'ALTERNATIVE ! AIX LES BAINS ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE » est devenue conseillère. Le maire proclame publiquement que Martine Pegaz-Hector est installée dans ses fonctions de conseillère municipale.

126. ADMINISTRATION GENERALE

Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal du 13 septembre 2021
Le Conseil municipal à l'unanimité avec 34 voix POUR et 1 ABSTENTION (Daniel CARDE) approuve le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal du 13 septembre 2021.

127. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (CGCT articles L. 2122-22 et L.2122-23)

Décision n° 047/2021 du 21/09/2021 exécutoire le 29/09/2021 : emprunt auprès de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes

Objet : emprunt d'un montant de 4.000.000 euros auprès de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes sur 30 ans au taux fixe à 0,80 %.

Décision n° 048/2021 du 21/09/2021 exécutoire le 07/10/2021 : occupation de locaux appartenant à la Ville

Objet : convention d'occupation précaire de locaux au 2^{ème} étage de l'école élémentaire du Centre appartenant à la Ville au profit de la Fédération Rhône Alpes Thermal à compter du 1^{er} juin 2021 pour une période d'un an, renouvelable deux fois, moyennant une redevance mensuelle de 100 euros.

Décision n° 050/2021 du 23/09/2021 exécutoire le 08/10/2021 : bail civil de louage de parcelles communales

Objet : bail civil au profit de M. Bruno Tholliez pour la location des parcelles communales cadastrées BK n°41, 42 et 246 de 4 757 m², élément du domaine privé communal.

La location est consentie moyennant une redevance annuelle de 9 360 euros à compter du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2026.

Décision n° 052/2021 du 30/09/2021 exécutoire le 08/10/2021 : occupation d'appartement appartenant à la Ville

Objet : convention d'occupation à titre précaire et révocable au profit de Monsieur Fumu-Tamuzo, à usage exclusif d'habitation de l'appartement sis 32 rue des Prés Riants moyennant une redevance mensuelle de 620 euros à compter du 1^{er} octobre 2021.

Décision n° 053/2021 du 04/10/2021 exécutoire le 07/10/2021 : constitution de partie civile

Objet : constitution de partie civile devant le tribunal judiciaire de Chambéry dans l'affaire de MM. Eskenazi et Velu qui ont été victimes de refus d'obtempérer, faits de rébellion et violence sur personne dépositaire de l'autorité publique contre M. Ounaceur.

Décision n° 051/2021 du 04/10/2021 exécutoire le 13/10/2021 : réalisation d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole des Savoie

Objet : ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole des Savoie d'un montant de 1.800.000 euros pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie.

Décision n° 054/2021 du 07/10/2021 exécutoire le 26/10/2021 : occupation d'appartement appartenant à la Ville

Objet : convention d'occupation à titre précaire et révocable au profit de Madame Philippin, à usage exclusif d'habitation de l'appartement sis 14 avenue de la Liberté moyennant une redevance mensuelle de 420 euros à compter du 1^{er} janvier 2022.

Décision n° 056/2021 du 14/10/2021 exécutoire le 26/10/2021 : désignation avocat

Objet : désignation de la SCP Christine Visier-Philippe – Carole Ollagnon –Delroise et Associés pour défendre les intérêts de la Ville devant le tribunal judiciaire de Chambéry à l'occasion de la procédure de mise en œuvre à son encontre par la SAS L'intemporel.

Décision n° 055/2021 du 19/10/2021 exécutoire le 20/10/2021 : indemnité d'occupation de locaux sans droit ni titre

Objet : perception d'indemnité d'occupation de nature compensatrice en ce qu'elle constitue la contrepartie de la jouissance des locaux sans droit ni titre de la société ITCC Aix-les-Bains dans les Anciens Thermes. Cette indemnité est de 81.186,62 euros pour l'année 2020.

Décision n° 059/2021 du 27/10/2021 exécutoire le 04/11/2021 : demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Savoie

Objet : demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Savoie dans le cadre du fonds d'urgence COVID. Le montant des dépenses déclarées permet de solliciter l'aide maximum soit 60.754 euros.

Décision n° 061/2021 du 08/11/2021 exécutoire le 08/11/2021 : demande de subvention auprès du Conseil régional Auvergne Rhône Alpes

Objet : demande de subvention auprès du Conseil régional Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du dispositif « Région solidaire » pour les actions en faveur du maintien du lien familial. Le montant des travaux d'aménagement des locaux déclarés permet de solliciter l'aide maximum pouvant être accordée, à hauteur de 50 % des travaux estimés à 135.946 euros TTC soit 67.973 euros.

Décision n° 062/2021 du 08/11/2021 exécutoire le 08/11/2021 : demande de subvention auprès du Conseil régional Auvergne Rhône Alpes

Objet : demande de subvention auprès du Conseil régional Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du dispositif « Région solidaire » pour les actions en faveur du maintien du lien familial. Le montant des travaux d'équipement des locaux déclarés permet de solliciter l'aide maximum pouvant être accordée, à hauteur de 50 % des travaux estimés à 126.860 euros TTC soit 63.430 euros.

Décision n° 060/2021 du 26/11/2021 exécutoire le 03/12/2021 : Tarifs année 2022

Objet : application des tarifs 2022 à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil municipal prend acte de la communication faite.

128. ADMINISTRATION GENERALE

Organisation des séances du conseil municipal au centre culturel et des congrès André Grosjean

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 35 voix POUR décide que les Conseils municipaux auront lieu dans le centre culturel et des congrès sis rue Jean Monard jusqu'au 31 décembre 2023 au plus tard.

129. ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR

Le conseil municipal à l'unanimité avec 35 voix POUR décide d'adopter le projet de règlement intérieur qui a été soumis à son attention.

130. MOBILITE DOUCE – Adhésion à l'association Rue de l'Avenir

Dans le cadre de sa politique en faveur des mobilités douces, la Ville d'Aix-les-Bains souhaite renforcer son action en faveur de la marche à pied, premier mode de déplacement actif, participant à la réduction du nombre de véhicules à moteur thermique en centre-ville. L'association nationale « Rue de l'Avenir » milite depuis sa création en 1988, pour des villes et des villages plus sûrs, plus solidaires et plus agréables à vivre, grâce à la réduction de l'usage et de la vitesse des véhicules motorisés, au développement de la marche et du vélo, à la prise en compte des personnes vulnérables et à la qualité de l'espace public.

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 35 voix POUR valide l'adhésion de la Ville d'Aix-les-Bains à l'association Rue de l'Avenir.

131. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Avis sur les dérogations au repos dominical des salariés des commerces de détail alimentaire accordées par le maire pour l'année 2022

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 35 voix POUR donne un avis favorable sur la signature au nom de la Commune par le maire d'un arrêté autorisant la suppression du repos hebdomadaire du dimanche dans les commerces de détail alimentaire sur la Commune d'Aix-les-Bains dix fois par an :

- dimanche 16 janvier,
- dimanche 20 février,
- dimanche 3 avril,
- dimanche 26 juin,
- dimanche 4 septembre,
- dimanche 6 novembre,
- dimanche 27 novembre,
- dimanche 4 décembre,
- dimanche 11 décembre,

- dimanche 18 décembre.

132. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Avis sur les dérogations au repos dominical des salariés des commerces du secteur automobile accordées par le maire pour l'année 2022

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 33 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Daniel CARDE et Martine PEGAZ-HECTOR) donne un avis favorable sur la signature au nom de la Commune par le maire d'un arrêté autorisant la suppression du repos hebdomadaire du dimanche dans les commerces du secteur automobile sur la Commune d'Aix-les-Bains cinq fois par an :

- 16 janvier 2022,
- 13 mars 2022,
- 12 juin 2022,
- 18 septembre 2022,
- 16 octobre 2022.

133. FORET COMMUNALE

Coupes d'affouage 2021/2022

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 35 voix POUR autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation des opérations de coupe et de délivrance du bois en forêt communale.

134. SECURITE - Mise en place d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance

Il est rappelé la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance prévoit la création de Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

En vertu des textes en vigueur, les communautés d'agglomération exercent de plein droit et en lieu et place des communes, la compétence « Dispositifs locaux de prévention de la délinquance ». Dans ce contexte, l'article L. 132-13 du code de la sécurité intérieure prévoit que le Président anime et coordonne les actions qui concourent à l'exercice de cette compétence et, sauf opposition d'une ou plusieurs communes représentant au moins la moitié de la population totale concernée, préside un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD).

Le conseil communautaire du 21 septembre 2021 a validé le principe de constitution d'un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD).

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 35 voix POUR approuve la création du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance.

135. AFFAIRES IMMOBILIERES

Cession d'un détachement de lot de copropriété – 6, rue des Prés Riants

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 35 voix POUR autorise le maire à signer un acte authentique de vente par la Commune d'Aix-les-Bains pour le prix ferme et définitif, conforme à l'avis domanial, de cinquante-quatre-mille euros (54 000 €), au profit de la société de géomètres expert dénommée Cabinet Vincent-Devun, d'un détachement de 35,60 m² du lot communal sis au premier étage dans la copropriété dénommée « Le Zénith » et avec pour adresse 6, rue des Prés Riants à Aix-les-Bains (73100).

136. AFFAIRES FONCIÈRES

Échange de terrains entre la Commune et le syndicat des copropriétaires de la copropriété « Les Jardins du lac » boulevard Barrier à Aix-les-Bains

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 35 voix POUR autorise le maire à signer au nom de la Commune un acte d'échange sans soulte de détachements de parcelles communales pour 01 a 30 ca environ avec le syndicat des copropriétaires de la copropriété « Les Jardins du Lac » d'Aix-les-Bains, contre le détachement de la parcelle cadastrée section BD sous le numéro 562 pour 01 a 40 ca environ appartenant à la copropriété.

137. AFFAIRES FONCIERES

Constitution d'une servitude de passage pour une canalisation d'assainissement – Boulevard de la Roche du Roi

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 35 voix POUR autorise le maire à signer au nom de la Commune une servitude de passage de canalisation d'assainissement souterraine dont le fonds servant est la parcelle communale cadastrée section CH n° 15 avec le syndicat des copropriétaires de la copropriété dénommée « Villa de la Roche du Roi », propriétaire du fonds dominant de la servitude constituée (parcelle cadastrée section CH n° 8). L'indemnité versée par le syndicat des copropriétaires de la copropriété dénommée « Villa de la Roche du Roi » à la Commune en contrepartie de la servitude de passage est de 864 euros.

138. Ressources humaines – Délibération relative aux modalités de mise en œuvre de la protection sociale complémentaire pour le risque « Prévoyance » des agents dans le cadre de la convention de participation du Centre de gestion de la Savoie

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 35 voix POUR décide d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » proposée par le Centre de gestion de la Savoie, à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2027 et accorde sa participation financière aux fonctionnaires, aux agents de droit public et de droit privé en activité pour financer la couverture du risque « Prévoyance ».

Le montant unitaire de participation comme suit :

- 20€ bruts/mois pour les agents percevant une rémunération inférieure à 2750€ bruts/mois
- 14€ bruts/mois pour les agents percevant une rémunération comprise entre 2750€ et 3000€ bruts/mois
- 8€ bruts/mois pour les agents percevant une rémunération supérieure à 3000€ bruts/mois.

139. Ressources humaines – Délibération fixant les modalités de mise en œuvre du télétravail

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 35 voix POUR autorise le déploiement du télétravail au bénéfice des agents éligibles de la collectivité.

140. Ressources humaines – Délibération relative à l'instauration du « forfait télétravail »

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 35 voix POUR instaure le forfait télétravail afin d'indemniser les agents pour les frais engagés par eux au titre du télétravail dans les conditions et selon les modalités prévues par le décret n°2021-1123 du 26 août 2021 (2.50€ par journée de télétravail effectuée, dans la limite de 220€/an).

141. Ressources humaines – Délibération relative à la mise en place de l'indemnité horaire pour travail normal de nuit

La réglementation permet de valoriser cette activité en horaire décalé en versant une indemnité pour chaque heure effectuée de nuit, le dimanche ou un jour férié.

A ce jour, le taux de l'indemnité pour travail de nuit c'est-à-dire de 21h à 6h du matin est de 0,17€, qui peut être majoré jusqu'à 0.80€ en cas de travail intensif.

Le taux pour travail le dimanche et les jours fériés est de 0.74€ par heure effectuée entre 6h et 21h.

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 35 voix POUR décide qu'à compter de décembre 2021, les agents titulaires, stagiaires, contractuels affectés au service de la police municipale percevront l'indemnité horaire de travail normal de nuit.

142. Ressources humaines – Délibération relative à la création d'un contrat de projet au sein de la Direction des services informatiques (DSI)

Depuis le 29 février 2020, « le contrat de projet » est une nouvelle possibilité de recrutement sur emploi non permanent. Ce nouveau contrat a pour but de « mener à bien un projet ou une opération identifiée ». Il s'agit d'un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat peut être conclu pour une durée minimale d'un an fixée par les parties dans la limite de six ans.

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 35 voix POUR décide de créer un contrat de projet pour le poste de Directeur des systèmes informatiques.

143. Ressources humaines – Délibération sur le temps de travail (1607 heures) au sein de la Ville et du CCAS d'Aix-les-Bains

L'article 47 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit la suppression des régimes dérogatoires à la durée légale du travail. La durée du temps de travail doit être harmonisée à 1607h pour l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale.

La collectivité s'est engagée à l'occasion du Comité technique du 4 novembre 2021 de respecter les consignes législatives et gouvernementales dans le courant de l'année 2022.

En ce sens, des instances de pilotage seront mises en place avec l'aide d'un prestataire externe devant accompagner l'autorité territoriale dans cette démarche et notamment :

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 35 voix POUR approuve les modalités de mise en place progressive des 1607 heures au sein de la collectivité.

144. Ressources humaines - Actualisation du tableau des emplois permanents de la commune

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 35 voix POUR approuve la modification du tableau des emplois de la Ville d'Aix-les-Bains.

145. AFFAIRES JURIDIQUES

Attribution de la protection fonctionnelle au maire

Le maire est sorti de la salle.

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 34 voix POUR accorde la protection fonctionnelle à M. Renaud BERETTI, maire de la Ville d'Aix-les-Bains, dans le cadre d'une plainte qu'il a déposée pour violence et outrage dans le cadre de ses fonctions.

146. AFFAIRES JURIDIQUES

Attribution de la protection fonctionnelle à Monsieur Nicolas Poilleux, adjoint au maire

Nicolas POILLEUX est sorti de la salle.

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 34 voix POUR accorde la protection fonctionnelle à M. Nicolas POILLEUX, adjoint au maire de la Ville d'Aix-les-Bains, dans le cadre d'une plainte qu'il a déposée pour violence et outrage dans le cadre de ses fonctions.

147. RÉNOVATION URBAINE

Convention 2022 ARQA

Afin de favoriser l'accès à l'emploi à des personnes rencontrant des difficultés particulières dans leur insertion sociale et professionnelle, la ville d'Aix-les-Bains souhaite établir une convention avec l'association ARQA (Association de Régie des Quartiers Aixois) en vue de leur faire bénéficier de contrats de travail. Le Conseil municipal à l'unanimité avec 34 voix POUR approuve la convention.

148. RÉNOVATION URBAINE

Subventions aux associations

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 35 voix POUR approuve l'attribution d'une subvention à la Sauvegarde de l'Enfance pour l'année 2021, pour un montant de 13.000€.

149. POLITIQUE DE LA VILLE

Convention d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dans le quartier prioritaire de Marlioz - Plan d'actions 2022

Le Conseil Municipal, dans des délibérations en date du 14 décembre 2015 et du 14 décembre 2020, a validé la mise en place d'un abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sur le quartier prioritaire de Marlioz. Cet abattement concerne les bailleurs sociaux existants dans ce périmètre : OPAC de la Savoie et SOLLAR.

Il convient aujourd'hui de se prononcer sur deux nouvelles conventions (une pour chaque bailleur) et les plans d'actions pour 2022.

Cette nouvelle période de contractualisation permettra notamment :

- pour la SOLLAR : actions essentiellement liées à la tranquillité, à l'animation, tout en poursuivant celles du plan précédent (dispositif « Chers Voisins », mise à disposition du local des Sources aux associations de Marlioz).

- pour l'OPAC de la Savoie : actions de sécurisation de la barre de la Cité jusqu'à sa démolition tout en poursuivant celles du plan précédent (augmentation de la fréquence de nettoyage ...).

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 35 voix POUR approuve les conventions et leurs plans d'actions.

150. PETITE ENFANCE-ENFANCE JEUNESSE-Signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF- 2022-2025

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 35 voix POUR approuve la Convention Territoriale Globale à passer avec la CAF qui vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des habitants, ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Elle a pour objet d'identifier les besoins prioritaires de la commune et de définir les champs d'intervention privilégiés, de pérenniser les offres de services et développer des actions nouvelles.

151. ENFANCE JEUNESSE

Convention Atout Jeunes – Actualisation 2022

Dans le cadre de sa politique enfance jeunesse, la Ville est impliquée depuis plusieurs années dans le dispositif partenarial « Atout Jeunes » avec les cantons d'Aix-Nord (Entrelacs, Grésy-sur-Aix) et Aix-Sud (Drumettaz, Viviers du Lac, Voglans et Mouxy) pour la mise en place d'actions en direction des enfants et des jeunes (carte de réduction, bourse projet, conférences, BAFA jeunes et formation des animateurs). Le Conseil municipal à l'unanimité 35 voix POUR approuve la convention qui revalorise les modalités de participation de la Ville, au regard du nombre de jeunes aixois : 12 900 € pour les actions menées et 10 000 € pour le co-financement du poste de chargé de mission, soit 22 900 € par an, pour la période 2022 et 2023.

152. SPORTS - Délibération pour convention relative au versement d'un fonds de concours par la Ville d'Aix-les-Bains, dans le cadre de l'utilisation de la salle André Paillardet par le club de basket professionnel financée par la Ville d'Aix-les-Bains pour l'année 2021 sur la base des dépenses 2020

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 34 voix POUR autorise le maire à signer la convention relative au versement d'un fonds de concours par la Ville d'Aix-les-Bains à Grand Lac, dans le cadre de l'utilisation de la salle André Paillardet par le club de basket professionnel financée par la Ville d'Aix-les-Bains pour l'année 2021.

153. SPORTS - Délibération subvention exceptionnelle 2021, dans le cadre des projets sportifs, attribuée aux Enfants du Revard pour la participation de 2 athlètes aux Compétitions Mondiales par Groupe d'Age (CMGA).

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 33 voix POUR et 1 ABSTENTION (André GIMENEZ) approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 000 €, dans le cadre des projets sportifs 2021, pour le club de gymnastique « Les Enfants du Revard » pour la participation de 2 athlètes aux Compétitions Mondiales par Groupe d'Age (CMGA) en trampoline-tumbling à Bakou (Azerbaïdjan) du 21 au 29 novembre 2021.

154. SPORTS - Délibération subvention exceptionnelle 2021, dans le cadre des projets sportifs, attribuée à l'Entente Nautique Aviron pour leurs frais de déplacement à l'occasion du championnat de France à Mantes-la-Jolie.

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 33 voix POUR et 1 ABSTENTION (André GIMENEZ) approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 000 €, dans le cadre des projets sportifs 2021, pour l'Entente Nautique Aviron pour participer aux frais engendrés lors du déplacement des 24 - 25 et 26 septembre 2021 à Mantes-la-Jolie à l'occasion des championnats de France.

155. AFFAIRES FINANCIÈRES ET JURIDIQUES

Rapport annuel du délégataire – Contrat de partenariat public privé éclairage public - CITEOS
Conformément à l'article L 1411-3 du CGCT et au contrat de partenariat en vigueur, le titulaire a transmis son rapport annuel pour la gestion du contrat de partenariat pour l'éclairage public. Le Conseil municipal en a pris acte.

156. AFFAIRES FINANCIÈRES

Approbation de la garantie d'emprunt de la Ville au bénéfice de Savoisienn Habitat pour la réalisation de 8 logements en location accession en PSLA – « Le Valentinois » rue Talma à Aix-les-Bains

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 34 voix POUR approuve la garantie d'emprunt de la Ville à hauteur de 50 % pour un prêt de 1.200.000 euros consenti par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel à l'OPAC, afin qu'elle finance l'acquisition en PSLA de 8 logements situés rue Talma à Aix-les-Bains.

157. AFFAIRES FINANCIÈRES

Approbation de la garantie d'emprunt de la Ville au bénéfice de l'OPAC de la Savoie pour la création de 2 logements PLS – Foyer Les Hirondelles à Aix-les-Bains

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 34 voix POUR approuve la garantie d'emprunt de la Ville à hauteur de 50 % pour un prêt de 226.014 euros consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations à l'OPAC, afin qu'elle finance la création de 2 logements PLS – Foyer Les Hirondelles à Aix-les-Bains.

158. AFFAIRES FINANCIÈRES

Approbation de la garantie d'emprunt de la Ville au bénéfice de l'OPAC de la Savoie pour la restructuration de 36 logements locatifs – Foyer Les Hirondelles à Aix-les-Bains

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 34 voix POUR approuve la garantie d'emprunt de la Ville à hauteur de 50 % pour un prêt de 1.662.760 euros consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations à l'OPAC, afin qu'elle finance la restructuration de 36 logements locatifs – Foyer Les Hirondelles à Aix-les-Bains.

159. AFFAIRES FINANCIÈRES

Approbation de la garantie d'emprunt de la Ville au bénéfice de l'OPAC de la Savoie pour les travaux de mise aux normes et d'amélioration – Foyer Les Hirondelles à Aix-les-Bains

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 34 voix POUR approuve la garantie d'emprunt de la Ville à hauteur de 50 % pour un prêt de 1.995.781 euros consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations à l'OPAC, afin qu'elle finance les travaux de mise aux normes et d'amélioration – Foyer Les Hirondelles à Aix-les-Bains.

160. AFFAIRES FINANCIÈRES

Approbation de la garantie d'emprunt de la Ville au bénéfice de l'OPAC de la Savoie pour les travaux d'extension du foyer avec création de locaux – Foyer Les Hirondelles à Aix-les-Bains

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 34 voix POUR approuve la garantie d'emprunt de la Ville à hauteur de 50 % pour un prêt de 1.388.370 euros consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations à l'OPAC, afin qu'elle finance les travaux d'extension du foyer avec création de locaux – Foyer Les Hirondelles à Aix-les-Bains.

161. AFFAIRES FINANCIÈRES ET JURIDIQUES

Rapports des mandataires de la collectivité – SPL OSER - Exercice 2020

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité avec 34 voix POUR approuve le rapport annuel de la SPL OSER.

162. AFFAIRES FINANCIÈRES ET JURIDIQUES

Budget principal 2021 – Décision modificative n° 2

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 34 voix POUR adopte le projet de décision modificative n°2 pour le budget principal.

163. AFFAIRES FINANCIÈRES ET JURIDIQUES

Ouverture anticipée des crédits d'investissement du budget principal et des budgets annexes pour l'année 2022

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 34 voix POUR approuve l'ouverture des crédits par anticipation pour l'année 2022.

164. MARCHES PUBLICS

Fourniture d'eau pompée pour l'arrosage du golf

L'entretien des terrains du golf nécessitent pour l'arrosage une quantité d'eau importante. La commune a réalisé un complexe « pompage, transfert et distribution » en direction de l'hippodrome et du golf avec pompage dans la nappe aquifère du Tillet exploité depuis le 24 février 2015. Suite à l'attribution de la nouvelle DSP en 2019, une convention contractualisant les conditions de fourniture d'eau avec l'association Golf Club, délégataire exploitant le golf, doit à nouveau être conclue. Le Conseil municipal à l'unanimité avec 34 voix POUR autorise le maire à signer la convention avec le bénéficiaire.

165. AFFAIRES FINANCIÈRES ET JURIDIQUES

Conventions de Mandat de gestion et d'encaissement des recettes du Centre culturel et des congrès, du Théâtre Casino Grand Cercle et du camping municipal avec l'Office du Tourisme Intercommunal

Par délibération en date du 26 juin 2017, la Ville confiait l'Office du Tourisme Intercommunal la gestion de certains de ses équipements touristiques et culturels. La convention générale d'objectif prévoit la mise en place de convention de mandat pour l'encaissement des recettes du théâtre, du camping et du Centre des Congrès.

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 34 voix POUR approuve la convention de mandat d'encaissement de recette après avis du trésorier.

166. AFFAIRES FINANCIÈRES

Créances éteintes – Budget parking

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 34 voix POUR décide d'éteindre créances d'un montant de 185,81 euros pour le budget parking.

167. AFFAIRES FINANCIÈRES ET JURIDIQUES

Attribution des subventions aux associations et autres bénéficiaires

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 34 voix POUR approuve l'attribution des subventions ci-après :

- en investissement pour l'aide au ravalement de façade pour un montant de 22.951 euros (20422/90/0403),
 - en investissement pour la participation à l'équilibre des opérations de production de logements conventionnés publics pour un montant de 29.090,50 euros,
 - en investissement pour l'aide à l'investissement des commerçants pour un montant de 5.000 euros (20422/942/TPE/0403),
 - en fonctionnement à l'association Société du Patrimoine de Savoie pour un montant de 200 euros.
- Soit un total de 57.241,50 euros dont les crédits sont prévus au budget primitif 2021.

168. DIRECTION GENERALE

Cession au SDIS d'un robot

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 34 voix POUR décide de céder au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, établissement public autonome, un robot de désinfection télécommandé au prix de 66 960€ HT.

169. MARCHES PUBLICS

Accord-cadre de prestations de services de télécommunication

Constitution d'un groupement de commandes entre le CCAS d'Aix-les-Bains et la Ville d'Aix-les-Bains

Délibération modificative – Avenant à la convention constitutive du groupement de commandes.

Le Conseil municipal dans sa séance publique du lundi 29 juin 2021 a émis un avis favorable au principe de lancer une consultation pour répondre aux besoins de la Ville d' Aix-les-Bains et du CCAS d'Aix-les-Bains en matière de communications et d'équipements (téléphonie fixe, téléphonie mobile, internet...), sous forme d'un groupement de commandes. La convention constitutive du groupement de commande a été signée le 21 juillet 2021. Un avenant doit être conclu car les besoins estimés dans le cadre de la nouvelle consultation ont évolués. Le Conseil municipal à l'unanimité avec 24 voix POUR autorise le maire à signer l'avenant à cette convention.

170. URBANISME

Concession de longue durée de 10 places de stationnement publiques

La SCCV Hôtel thermal compte restaurer et requalifier l'hôtel thermal en logements et activités de bureau et commerce, dans une propriété qu'elle a acquise au 2, rue Davat. Elle est dans l'impossibilité technique de réaliser dix places de stationnement comme l'imposent les règles du plan local d'urbanisme intercommunal du Grand Lac (PLUI ex-CALB).

La société s'est rapprochée de la Commune qui dispose d'un parc public de stationnement rue de la Chaudanne. Le Conseil municipal à la majorité avec 33 voix POUR et 1 CONTRE (André GIMENEZ) autorise le maire, à signer une convention de concession pour quinze ans de dix places communales de stationnement publiques situées sur le parking public rue de la Chaudanne pour six-mille six cent soixante cinq euros HT (6 665€ HT soit 7 998 € TTC) la place pour cinq ans avec La SCCV Hôtel Thermal.

171. Dénominations de voies

Le Conseil municipal à l'unanimité avec 34 voix POUR approuve les dénominations suivantes :

- Une allée piétonne partant du chemin des Courses et finissant en impasse (pour l'instant) après la rue Saint Eloi

**« Allée Docteur Suzanne Noël »
(1878-1954)**

en hommage à Suzanne Noël, docteur en médecine, première femme française chirurgien esthétique.

- Une passerelle sur la rivière « Le Sierroz » reliant le chemin de la Batias au chemin du Cellier Rebaudet

« Passerelle Désirée »

en lien avec son appellation retrouvée dans des extraits de délibérations du conseil municipal de 1888 et de 1892.

- Un parking à proximité de la Résidence Joseph Fontanet

**« Place Emmanuel Mounier »
(1905-1950)**

en hommage au philosophe catholique français, fondateur de la revue Esprit et à l'origine du courant personnaliste en France.

Le présent procès-verbal des décisions prises par le conseil municipal lors de sa séance publique du lundi 6 décembre 2021 est affiché à la porte de la mairie le jeudi 9 décembre 2021.

**Renaud BERETTI,
Maire d'Aix-les-Bains,
Pour le maire et par délégation,
Gilles MOCELLIN
Directeur Général Adjoint
Directeur de l'Administration Générale**



[Handwritten signature in blue ink]